

Stratégie ministérielle de développement durable de 2020 à 2023

Section 1 : Contexte de la Stratégie ministérielle de développement durable

La [Stratégie fédérale de développement durable](#) (SFDD) de 2019 à 2022 présente les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, comme l'exige la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Le Bureau du commissaire au renseignement souscrit aux principes de la SFDD et, bien qu'elle ne soit pas assujettie à la Loi, a élaboré cette Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD).

Section 2 : Vision et contexte du développement durable au sein du Bureau du commissaire au renseignement

Le Bureau du commissaire au renseignement appuie le développement durable en intégrant les facteurs de rendement environnemental au processus décisionnel en matière d'achats.

Section 3 : Les engagements

Écologisation des activités du gouvernement : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations à faible émissions de carbone et résiliente au climat

Ministre responsable : tous les ministres

Cet objectif tient compte des engagements pris dans le cadre de la Stratégie d'écologisation des activités gouvernementales, ainsi que des exigences en matière de rapports en vertu de la Politique sur l'approvisionnement écologique

Écologisation du gouvernement et les cibles de la SFDD	Mesures de contribution de la SFDD	Mesures ministérielles correspondantes	Contribution de chaque mesure ministérielle à l'atteinte de l'objectif et de la cible de la SFDD	Point de départ Indicateurs de rendement Cible	Programme dans laquelle s'inscrivent les mesures ministérielles
Les mesures qui soutiennent la cible : Écologisation du gouvernement	Soutien de l'approvisionnement écologique sera renforcé, y compris des conseils, des outils et de la formation pour les employés de la fonction publique	S'assurer que les décideurs disposent de la formation et de la sensibilisation nécessaires pour soutenir les achats écologiques.	La formation aux décideurs et aux professionnels de l'acquisition permettra au BCR de ne fournir des biens et des services qu'à des fournisseurs qui offrent des produits écologiques	Point de départ : 50 % Mesures de rendement : Pourcentage des gestionnaires et des détenteurs des cartes d'achat, qui ont complété la formation Cours sur les achats écologiques à l'école de la fonction publique ou l'équivalent Cible : 100 %	Services internes

Section 4 : Intégration du développement durable

Le Bureau du commissaire au renseignement continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre du processus d'évaluation environnementale stratégique (EES). Une EES relative aux propositions de politiques, de plans et de programmes comprend une analyse des incidences de la proposition sur l'environnement, notamment sur les objectifs et les cibles de la SFDD.

Les résultats des évaluations du Bureau du commissaire au renseignement sont rendus publics lorsqu'une initiative qui a fait l'objet d'une EES est annoncée. La déclaration publique vise à montrer que les incidences sur l'environnement, y compris les conséquences sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, des politiques, plans ou programmes approuvés ont été pris en considération de façon appropriée lors de la préparation de la proposition et de la prise de décisions.